

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FAUVILLERS

Réunion en ligne de la CLDR, le 01/12/2020

Réf. : FAUVILLERS\ODR 2017\06 - CLDR\20201201 GT projets lots 2 et 3 biodiversité énergie\Fauvillers 20201201 PV CLDR projets lots 2 3 énergie biodiversité.docx

Participants

CLDR : 8 participants et 7 excusés (voir liste en annexe)

FRW : Mmes Sophie Orban et Clémentine Descamps, agents de développement.

Ordre du jour

1. Finalisation des fiches-projets des lots 2 et 3 – énergie et biodiversité
2. Divers
 - Évaluation de la CLDR sur l'ODR
 - Organisation de la suite de l'opération de développement rural (ODR)

La FRW accueille les participants et explique les modes de fonctionnement de la plateforme (caméra, micro, prise de parole, ...). En raison des conditions sanitaires, quatre ateliers virtuels sont organisés afin de finaliser les différentes fiches des lots 2 et 3.

Cet atelier a pour but de finaliser les 8 fiches-projets des lots 2 et 3 relatives à **l'énergie et la biodiversité**.

En résumé,

Pilier	Lot 1		Lot 2		Lot 3		Total		
	matériel	immatériel	matériel	immatériel	matériel	immatériel	matériel	immatériel	
Social	2	2	1	3	3	3	6	8	14
Environnemental	1	0	7	5	4	1	12	6	18
Economique	0	2	0	3	3	5	3	10	13
Total	3	4	8	11	10	9	21	24	45
	7		19		19		45		

Au fil du temps, certains projets pourraient être réalisés avant la programmation prévue, en fonction des opportunités qui apparaîtront.

- Pour rappel, les projets du lot 1 sont prioritaires et à réaliser dans les 3 ans. Ils font l'objet d'une fiche fouillée, accompagnée d'une estimation et d'esquisses.
- Les projets du lot 2 sont à concrétiser dans les 3 à 6 ans. Ils sont présentés par une fiche détaillée, sans estimation ni esquisse.
- Pour les projets du lot 3, à mettre en œuvre dans les 6 à 10 ans, la fiche comporte uniquement la description du projet, sa justification et le lien à la stratégie du PCDR.

Fondation Rurale de Wallonie
Rue de France, 19a
B - 6730 TINTIGNY

Tél: (0)63 44 02 02
semois@frw.be - www.frw.be

Finalisation des fiches-projets du lot 2 et 3 – énergie et biodiversité

La FRW présente les fiches-projets des lots 2 et 3 relatives à **l'énergie et la biodiversité**. À ce stade, il importe de préciser la description, la justification, le lien à la stratégie du PCDR et les porteurs du projet. Pour les projets du lot 2, l'impact sur le développement durable et les indicateurs d'évaluation seront proposés par l'auteur et validés par la CLDR lors d'une prochaine réunion.

Les 8 fiches-projets abordées ce soir sont :

- L2) Mise en place d'un mouvement "Zéro déchet" /IM
- L2) Mise en place d'actions pour améliorer la propreté de l'espace public /IM
- L2) Sensibilisation du monde agricole aux enjeux environnementaux /IM
- L3) Aménager des points de vue / reconstituer les bocages
- L3) Mise en place d'actions et d'une campagne de sensibilisation à la nature /IM
- L2) Développement de la mobilité électrique
- L2) Soutien à la mise en œuvre de projets énergétiques
- L3) Création de réseaux de chaleur

Chaque fiche est passée en revue. Tous les éléments présentés sont retenus. La CLDR émet des remarques sur certains.

Le Bourgmestre précise que de nombreuses initiatives sont déjà en cours dans ces domaines :

- Pour le volet énergétique,
 - La Commune a répondu à l'appel à projets Pollec, qui donne des moyens financiers pour faire des investissements pour les économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique.
 - Demande pour financer un minibus de 23 places roulant au CNG, pour véhiculer vers le hall sportif de Martelange.
 - Demande pour disposer d'un conseiller énergie pendant 2 ans pour gérer la convention des Maires, en collaboration avec les communes de Martelange et Léglise
 - Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église de Fauvillers
 - Subsidés pour l'école de Sainlez
 - Remplacement des châssis à la maison communale
- Pour le volet environnemental, le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier mène toutes sortes d'actions en faveur de la nature.

Mise en place d'un mouvement "Zéro déchet" – projet immatériel du lot 2

Lien avec la stratégie du PCDR

Objectif du pilier environnemental

4. Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
> 4.3. Mettre en œuvre des initiatives durables et créatives stimulant la protection des ressources, en particulier l'eau, et la gestion des déchets

Description

- Payer les déchets au poids et abaisser les seuils + collecte tous les 15 jours en hiver.
- Réduire les emballages et/ou amener les consommateurs à des achats raisonnés
- Encourager la vrac car
- Encourager les habitants à faire du (lombri)compostage (formations, brochure, etc.)
- Inciter les écoles à participer à l'opération « 0 déchet ».
- Participation des écoles au Good Planet Challenge
- Organiser des ateliers et formations « 0 déchet » (éco-conso asbl) et prodiguer des conseils pratiques (vrac,...).
- Donner des idées aux gens pour créer leur propre désherbant naturel.
- Développer les repair-cafés
- Faire venir l'Entrepôt une ou deux fois par an sur Fauvillers pour une donnerie.
- Encourager la mutualisation des outils de cuisine ou de jardinage (ex : appareil à raclette, débroussailleuse,...).
- Utiliser des gobelets réutilisables pour les festivités et éviter la vaisselle à usage unique

Justification

- Cohésion sociale,
- DD,
- Coût de la gestion des déchets

Porteurs

- Commune,
- CLDR
- Associations
- Écoles
- PCS
- PNHSFA

Réactions de la CLDR sur différents points

- En faisant payer les déchets au poids, il y a un risque que certains les déposent dans la nature. La taxation au poids a été introduite cette année (2020), avec une récolte en porte-à-porte tous les 15 jours en hiver. On constate que si les incivilités sont légèrement plus nombreuses (et pas toujours du fait d'habitants de la commune), la quantité de déchets a diminué globalement de 10%. Et il reste de la marge, car il y a beaucoup de déchets verts.
- Communiquer les chiffres généraux relatifs aux quantités de déchets : pour un ménage de x personnes, on est à une moyenne de x kilos ; le poids minimal produit pour tel type de ménage est de x kg ; il est possible de diminuer les déchets de x % ; ce qui a été épargné par rapport à l'ancienne taxation ; ...
Les ménages peuvent demander à la Commune les relevés de collectes sur l'année.
- La Commune n'est pas favorable à la mise en place de « chèques locaux » pour « récompenser » les ménages ayant produit le moins de déchets → souci du coût « vérité » payé par la collectivité.
- Un bulletin communal hors-série « zéro déchet » a déjà été édité avec succès.
- Organiser des formations au compostage
- Organiser des ateliers « 0 déchet »
- Il est compliqué de mettre en place une donnerie sur Fauvillers ; c'est pourquoi une collaboration avec l'Entrepôt avait été envisagée.
 - Envisager la venue de l'Entrepôt plusieurs fois par an
 - Poser un tableau d'affichage devant le parc à containers, où chacun peut inscrire ce qu'il recherche (avant que les gens ne le jettent au parc à containers).
 - Prévoir un endroit dédié au nouveaux hall des ouvriers pour le dépôt de certains biens pour les échanges.
 - Utiliser / Valoriser le groupe Facebook existant sur Fauvillers.
 - Création d'une plateforme de mutualisation et partage d'outils, objets du quotidien.

Mise en place d'actions pour améliorer la propreté de l'espace public

– projet immatériel du lot 2

Lien avec la stratégie du PCDR

Objectif du pilier environnemental

4. Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
> 4.3. Mettre en œuvre des initiatives durables et créatives stimulant la protection des ressources, en particulier l'eau, et la gestion des déchets

Description

- Poser des filets à déchets et des panneaux de sensibilisation près des principales voiries venant de la N4
- Placer des poubelles permanentes le long des routes et dans les villages où les ramasseurs peuvent déposer leur "récolte"
– dans des endroits visibles de tous.
- Organiser l'opération village propre / rivière propre
- Gérer les incivilités et les dépôts de déchets sauvages. Intensifier l'action de l'agent constatateur.
- Sensibiliser les propriétaires de gîtes à la gestion des déchets
- Participer à des campagnes de sensibilisation nationale (Wallonie plus propre, BeWapp)

Justification

- Empreinte écologique
- Pollution visuelle et environnementale
- Image touristique

Porteurs

- Commune,
- CLDR, GT nature
- Associations / Groupements citoyens
- DNF
- PNHSFA
- Idélux
- Écoles

Réactions de la CLDR sur différents points

- La Commune pose des filets à cannettes à divers endroits.
- Les gîtes dans la commune sont de plus en plus nombreux. → Prévoir une sensibilisation au tri à leur attention, ainsi que pour les camps de scouts. Prévoir la mise à disposition des locataires une notice explicative éditée (en français et néerlandais) par la Commune et le SI.
- Mettre en place une application permettant d'avertir la Commune des différents soucis de dépôts sauvages, avec une photo.

Sensibilisation du monde agricole aux enjeux environnementaux

– projet immatériel du lot 2

Lien avec la stratégie du PCDR

Objectif du pilier environnemental

4. Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
> 4.2. Favoriser la biodiversité et sensibiliser au respect de la nature

Description

- Instauration d'une zone d'exclusion des pesticides – Générations Terre
- Contrôles et systèmes de dissuasion pour les exploitations agricoles intensives GDL
- Favoriser la permaculture
- Formations à l'agriculture biologique, aux adaptations aux changements climatiques

Justification

- Modes d'exploitation belge et grand-ducal,
- Zone d'eau potable
- biodiversité

Porteurs

- Commune,
- Commission agricole,
- PNHSFA

Réactions de la CLDR sur différents points

- L'opération pilote « Générations Terre » menée dans trois parcs naturels wallons a permis d'obtenir des résultats encourageants quant à une moindre utilisation de pesticides. Le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert a procédé à la sensibilisation des agriculteurs aux pesticides, via un conseiller qui a été engagé par la Commune. On constate une diminution de 20 à 30% des pesticides.
 - Mener cette opération au niveau du PNHSFA, pour diminuer les pesticides sur son territoire (tant par les habitants que par les exploitants grands-ducaux).
 - Privilégier la sensibilisation des agriculteurs. Cependant, si nécessaire, le Bourgmestre peut prendre des arrêtés plus sévères que les règles wallonnes s'il juge que la sécurité des citoyens est menacée.
- Le GAL HSFA a un projet de pépinière pilote de sapins de Noël : exploitation sans pesticide, ou avec des moutons pour tondre. Les Communes sont de plus en plus sensibles aux effets des pesticides.
- Des contacts ont été pris par le PNHSFA avec un laboratoire de Liège afin de réaliser des tests au glyphosate. La mesure doit se faire dans les 24 à 48h après l'exposition. Les résultats permettront d'objectiver la problématique.
 - Communiquer les résultats des tests aux agriculteurs (ex : à Burnon) et envisager avec eux la mise en place de mesures de prudence ; par exemple, n'épandre qu'à certaines heures, garder des zones tampons de sécurité en bordure de champs,...
- La Commune a signé une convention avec la coopérative « Terres en vue » afin de mettre des terres à disposition d'agriculteurs bio, extensifs. Le but est d'induire une exploitation durable et de favoriser l'accès à la terre.
- La Commune ne possède pas de terrain agricole.
- Identifier les différences législatives entre la Belgique et le Grand-Duché pour l'exploitation des terres ? Les agriculteurs doivent appliquer les règles belges. Le Grand-Duché va supprimer les pesticides sur son territoire, ce qui amènera des risques supplémentaires en Belgique.

Aménager des points de vue / reconstituer les bocages – projet matériel du lot 3

Lien avec la stratégie du PCDR

Objectif du pilier environnemental

4. Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
> 4.3. Mettre en œuvre des initiatives durables et créatives stimulant la protection des ressources, en particulier l'eau, et la gestion des déchets

Description

- Aménager des points de vue
- Localisations potentielles pour une lecture du paysage :
 - Tintange, au bout de la rue de la Rocade
 - Sainlez, chemin vers chez Dewez près du château d'eau
 - Strainchamps, parc du château
 - Oisefagne
 - Romeldange
- S'inspirer de la charte paysagère et du relevé ADESA/PNHSFA pour d'autres localisations.
- Reconstituer les bocages

Justification

- Préservation des paysages (patrimoine, identité rurale ; cadre naturel)
- Préserver l'environnement
- Lutter contre l'érosion des sols

Porteurs

- Commune,
- PNHSFA
- Associations

Réactions de la CLDR sur différents points

- La Ministre Tellier a un projet de plantation de 4.000 km de haies. Les Parcs Naturels wallons y participent actuellement à hauteur de 20% ! Ils procèdent à des commandes groupées de haies et de plants.

- Aménagements de points de vue → avoir une même identité sur tous les points de vue du PNHSFA.
- Prévoir des tables de lecture du paysage dans chaque village ou à certains endroits bien choisis.
- Organiser une balade touristique d'un point de vue à l'autre.
- Ajouter le point de vue à Wisembach vers Anlier
- Mise en place d'un observatoire du paysage, avec opération de parrainage des paysages (exemple de Rouvroy).

Mise en place d'actions et d'une campagne de sensibilisation à la nature

– projet immatériel du lot 3

Lien avec la stratégie du PCDR

Objectif du pilier environnemental

4. Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement

> 4.2. Favoriser la biodiversité et sensibiliser au respect de la nature

Description

- PCDN
 - Plantation de haies – taille respectueuse
 - Prairies fleuries
 - Moutons pour l'entretien des espaces publics
 - Fleurissement des villages
- Sensibilisation
 - Un enfant – un arbre
 - Balades thématiques
 - Journée de l'arbre
- Verger partagé
- Conserver le verger ancien à l'arrière du presbytère de Tintange
- Plan de gestion différenciée
- Valoriser les abeilles rustiques – plan Maya

Justification

- Biodiversité
- Zones humides
- Support à l'activité touristique

Porteurs

- Commune,
- CLDR
- PNHSFA,
- CRSûre / Moselle
- Associations

Réactions de la CLDR sur différents points

- Plutôt qu'un PCDN, créer sur la commune un GT nature ou un GT transition, qui traiterait de l'énergie, l'environnement,...
- Ajouter à cette fiche un axe lié à l'eau, car le territoire est reconnu en zone RAMSAR (qui équivaut au Zwin) et il convient de maintenir la qualité de l'eau, vu qu'elle alimente le barrage de la Sûre.
 - Sensibilisation au patrimoine de la Sûre car c'est un élément constitutif du paysage.
 - Sensibilisation à la problématique de la sécheresse.
 - Rendre les actions du PNHSFA au niveau de l'eau plus visibles : ex : barrage sur la Sûre à l'ancien moulin de Bodange.
 - Organiser une journée de la Sûre : promenades commentées – échelle à poissons à Hollange, confluence Strange-Sûre,...
- Il existe un parcours de pêche No Kill près du Martin Pêcheur à Bodange, géré par Natagora.
 - Il serait intéressant de créer une autre zone No Kill sur la commune (par ex. à la ferme carrée de M. Muller à Bodange)
- Le verger de Tintange présente des variétés d'arbres très particulières qui se sont acclimatées à la région.
 - Isoler le verger des logements publics.
 - Revaloriser ces anciennes variétés.

- Entretien ce verger et préparer l'avenir car certains arbres sont en souffrance : échange de greffons et de graines et suivi scientifique par des personnes qualifiées.
- Production de jus pour les évènements communaux.
- Organiser une journée de sensibilisation à la nature : visite guidée d'un verger, avec présence de Diversifruit (identification des essences) et de Naturalistes de Centre Ardenne, bourse d'échange de greffons et de graines (grainothèque),...

Développement de la mobilité électrique – projet matériel du lot 2

Lien avec la stratégie du PCDR

Objectif du pilier environnemental

4. Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
 > 4.1. Alléger l'empreinte énergétique du territoire, en commençant par encourager des modes de consommations et de productions raisonnées

Description

- Développer un réseau de bornes de recharge
 - Pour les voitures
 - Pour les vélos
- Lieux : Bodange, Fauvillers, Hollange, Strainchamps, Warnach
- Promouvoir l'utilisation de vélos électriques (achats groupés, locations, itinéraires,...)

Justification

- Transition énergétique (PAED),
- Santé
- Services
- Favoriser la mobilité

Porteurs

- Commune,
- CLDR
- Associations
- SI

Réactions de la CLDR sur différents points

- Les bornes doivent se trouver dans des endroits faciles d'accès, être payantes et être destinées uniquement aux gens de passage. Il est important de faire le bon choix de borne. Vu que la recharge prend du temps, il faut choisir un emplacement plus sécurisant, où les gens peuvent faire une activité. Ces endroits doivent être accessibles 24h/24 et renseignés.
- Les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux pourraient aussi alimenter les bornes. La maison rurale est par ailleurs très bien exposée pour ce type de projet. Une borne pour vélos y est d'ailleurs prévue
- Le dossier introduit dans le cadre de l'appel à projets pour l'aire de covoiturage à Warnach comporte un parking vélos sécurisé et une borne de recharge pour vélos (dimension multimodale).
- Le dossier pour l'appel à projets Wallonie cyclable prévoit d'une part des bandes cyclistes suggérées vers Warnach et l'arrêt de bus pour la ligne Wel et d'autre part de relier l'aire de covoiturage au Ravel via le chemin agricole de Wisembach. Ce chemin sera interdit aux voitures et camions : cette voirie agricole étroite présente des problèmes de vitesse et de visibilité au niveau du croisement avec le Ravel. De plus, il faudra faire sortir ce raccourci des GPS.

Soutien à la mise en œuvre de projets énergétiques – projet matériel du lot 2

Lien avec la stratégie du PCDR

Objectif du pilier environnemental

4. Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
 > 4.1. Alléger l'empreinte énergétique du territoire, en commençant par encourager des modes de consommations et de productions raisonnées

Description

- Commission énergie
- Mise en œuvre du PAEDC
- Soutien au projet de biogaz de Malmaison
- Sensibilisation aux petits gestes du quotidien
- Régulation de l'éclairage – LED
- Sensibilisation des enfants
- Groupements d'achat de matériaux

Justification

- Transition énergétique,
- Empreinte écologique
- Convention des maires

Porteurs

- Commune,
- CLDR
- Commission énergie
- CPAS
- Écoles
- PCS
- PNHSFA

Réactions de la CLDR sur différents points

- Une séance d'information sur biogaz a été organisée par un agriculteur de Malmaison, mais il n'y a pas eu de suite. Ces installations s'avèrent compliquées, surtout dans une commune où les villages sont proches. Il faut veiller à leur intégration, à disposer d'une capacité suffisante pour leur alimentation et surtout à en assurer une bonne gestion. Ce type de projet relève davantage de l'initiative privée. Un exemple de biométhanisation qui fonctionne dans la région depuis 2003 : la ferme du Faascht, avec une grosse unité de production construite en partenariat administrativo-technique avec l'ASBL Au Pays de l'Attent.
→ La Commune doit se montrer proactive en ce sens (en disposant d'une étude chiffrée), si un jour une demande arrivait.
- ORES remplace par du LED 10% de l'éclairage chaque année. Cela permet une économie d'énergie et de limiter la pollution lumineuse, tout en garantissant un sentiment de sécurité, par un éclairage intelligent qui peut être réduit en intensité entre 22h et 6h (-50%)».
- Inciter les enfants à participer à des actions récurrentes, du type Good Planet Challenge, opération gros pull,...
- Rendre plus visible l'aspect sensibilisation de la fiche, notamment au niveau du chauffage. Développer un projet Renova+ qui consiste en un coaching « rénovation de l'habitat » et qui pourrait être porté par la Commune et le PNHSFA.
- En collaboration avec Idélux ou la Province, mise en place d'une station de recharge CNG.

Création de réseaux de chaleur – projet matériel du lot 3

Lien avec la stratégie du PCDR

Objectif du pilier environnemental

4. Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
> 4.1. Alléger l'empreinte énergétique du territoire, en commençant par encourager des modes de consommations et de productions raisonnées

Description

- Localisation ? Centre de Fauvillers, Sainlez, Tintange,...
- Combustible : plaquettes, pellets, électricité,...
- Quels consommateurs ?

Justification

- Transition énergétique,
- Empreinte écologique
- Convention des maires

Porteurs

- Commune,
- Groupe de citoyens
- PNHSFA

Réactions de la CLDR sur différents points

- Veiller à placer des tuyaux lors des ouvertures de voirie (à Wisembach par exemple).
- Exemple de la coopérative villageoise de Malempré
- Il est possible de prévoir l'alimentation via des conteneurs de plaquettes, ce qui évite la production et le séchage des plaquettes sur place.
- Importance de la sensibilisation « Comment convaincre les habitants ? Comment mobiliser les villageois ? ». Il faut un engagement au préalable et garantir l'énergie moins chère.

Divers : organisation de la suite de l'opération de développement rural (ODR)

La suite consiste à continuer la finalisation des fiches-projets des lots 2 et 3.

Pour ce faire, une dernière séance en ligne, à l'image de la réunion de ce soir, sera organisée sur la plateforme FRW. Les projets relatifs au un pilier DD économique seront analysés. Chaque membre peut y participer selon ses centres d'intérêt.

Les prochains rendez-vous sont :

- Mardi 08/12/2020 dès 20h : projets des lots 2 et 3 relatifs à la mobilité et l'économie.
- Début 2021 : Réunion de CLDR en plénière
 - Présentation des projets matériels du lot 1 actualisés par l'auteur
 - Planification des fiches-projets dans chaque lot
 - Programmation triennale des projets subsidiés en DR

Sophie Orban et Clémentine Descamps,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion de CLDR du 01/12/2020

Présents

Titre	Nom	Prénom	Village
M.	Bastin	Fabrice	Burnon
Mme	Colson	Agnès	Fauvillers
Mme	Erneux-Yernaux	Françoise	Strainchamps
Mme	Jacquet	Marie-Laure	Wisembach
Mme	Mariscal	Geneviève	Bodange
M.	Massaux	Vincent	Wisembach
M.	Stilmant	Nicolas	Fauvillers
M.	Verbauwhede	Philippe	Bodange

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village
M.	Chetter	Geoffrey	Honville
Mme	Fluzin	Sandy	Menufontaine
Mme	Gangler	Chantal	Tintange
Mme	Goossens	Sonia	Hotte
M.	Grandjenet	Erwin	Warnach
Mme	Hubart	Agnès	Warnach
Mme	Peiffer	Valérie	Sainlez